

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS671

présenté par  
Mme Poussier-Winsback

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Je propose de réduire la durée de l'expérimentation à 2 ans, plutôt que 3 ans afin de pouvoir plus rapidement statuer sur l'opportunité de généraliser le dispositif de carte professionnelle à l'ensemble du territoire national et limiter l'effet d'aubaine entre les territoires, entre les professionnels dans des territoires situés à proximité d'une expérimentation, qui ne bénéficieraient pas de la mise en place de la carte professionnelle.